



Règles pour l'application du dispositif de formation

Société de l'assurance automobile du Québec
1^{er} janvier 2019

Introduction

Ce document propose quelques règles pour encadrer l'application du dispositif de formation en vue d'assurer la plus grande uniformité possible entre les écoles de conduite.

La formation doit être donnée selon le déroulement prévu par le dispositif. Toutefois, de façon exceptionnelle, certains assouplissements sont possibles.

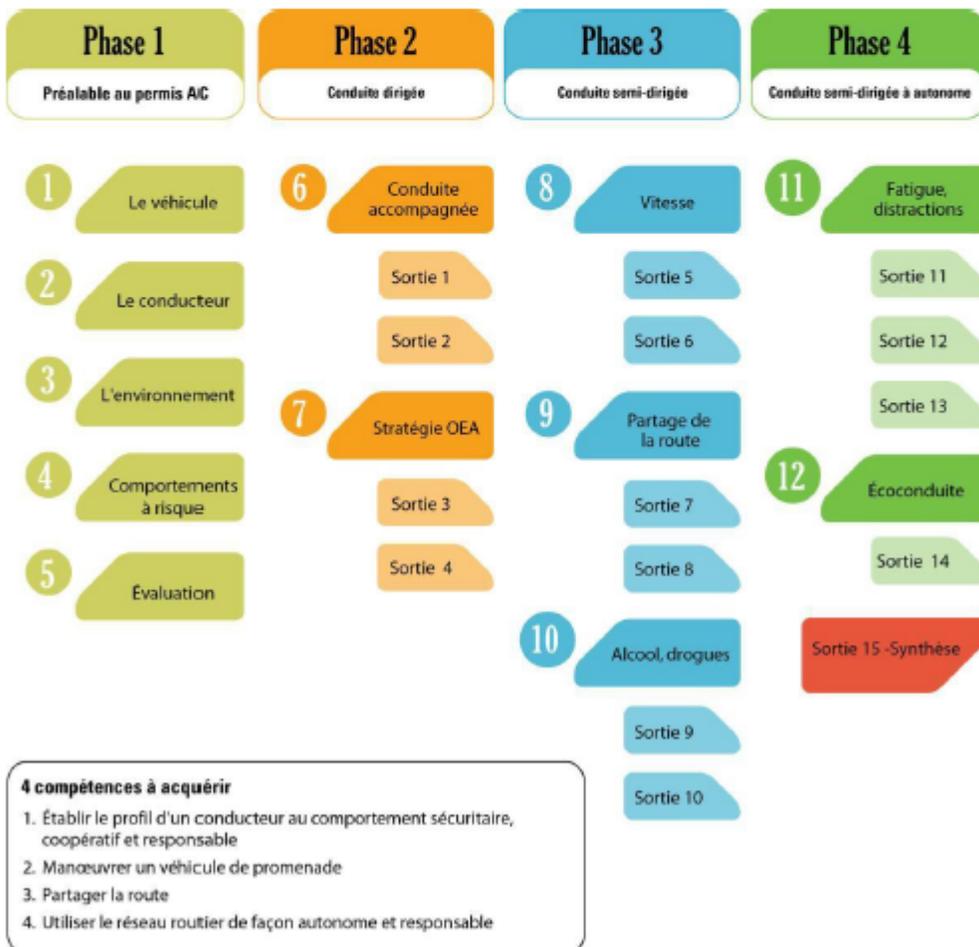
Le dispositif de formation – règles générales

La formation est répartie en quatre phases où alternent les cours théoriques (modules numérotés de 1 à 12) et pratiques (sorties 1 à 15). Cela totalise 24 heures de formation théorique et 15 sorties de 55 minutes de formation pratique.

Les écoles de conduite ne peuvent donner plus d'un module par jour au même groupe d'élèves.

La nouvelle attestation de réussite du cours a été conçue de façon à s'assurer que chaque élève suive bien chacun des modules théoriques et pratiques du cours de conduite.

Dispositif de formation – Programme d'éducation à la sécurité routière



Modules en classe

- Chaque module dure 2 heures. Cette période inclut la période d'accueil au début du cours, la pause-café et la clôture du cours.
- Le déroulement type d'un module théorique comprend :
 1. Une activité animée par l'instructeur-moniteur, qui fait appel à certaines compétences du programme. Cette activité se déroule en triades, de façon à ce que les échanges et l'interaction entre pairs favorisent la réflexion et la prise de conscience.
 2. La diffusion d'un contenu de sécurité routière concernant le thème du module.
 3. Si le temps le permet, une courte présentation de clips vidéo pour la préparation de la sortie sur la route qui suit le module théorique (dans les phases 2, 3 et 4).
 4. Un rappel sur le travail à faire à la maison, les exercices de révision sur le Web, etc.

Les instructeurs-moniteurs disposent, dans le manuel qui leur est remis, de tout le matériel nécessaire pour présenter chacun des modules.

Les regroupements ou les écoles pourront, au fil du temps, adapter ce matériel ou y ajouter les éléments qu'ils jugent pertinents.

Sorties sur la route

- Chaque sortie sur la route dure 55 minutes. Cette période inclut le « briefing » et le « débriefing » entre le moniteur et l'élève, au début et à la fin de la leçon.

Les moniteurs disposent, dans le manuel qui leur est remis et notamment dans le *Recueil des manœuvres et comportements*, de tout le matériel nécessaire pour réaliser chacune des sorties.

Les regroupements ou les écoles devront se doter de grilles pour que les moniteurs puissent indiquer leurs observations. Ils pourront également, au fil du temps, adapter ce matériel ou y ajouter les éléments qu'ils jugent pertinents.

Phase 1 – Préalable au permis d'apprenti conducteur

Cette phase comprend :

- ✓ La présentation du cours. Il s'agit d'une présentation qui est faite aux apprenants pour leur expliquer le programme de cours, le dispositif de formation, le matériel d'apprentissage, le site Web, etc.
- ✓ Quatre modules théoriques portant sur les sujets suivants : le véhicule, le conducteur, l'environnement et les comportements à risque.
- ✓ Un module de 2 heures consacré à un bref retour sur les apprentissages des quatre premiers modules précédents et à un examen théorique (sous forme de questionnaire fourni par la SAAQ, disponible sur le Web).
- ✓ Du travail à la maison à l'aide des guides d'apprentissage et du site Web dédié au nouveau cours de conduite.

Phase 1

Préalable au permis AC

1

Le véhicule

2

Le conducteur

3

L'environnement

4

Comportements
à risque

5

Évaluation

Durée

- 10 heures en classe (5 modules de 2 heures chacun).
- La phase 1 doit être échelonnée sur un minimum de 28 jours (ex. : un cours par semaine) pour permettre l'intégration des notions vues en classe et celles vues à la maison.
- Un élève qui, pour une raison ou une autre, parvient à faire les modules 1 à 4 dans un délai plus court ne devrait pas pouvoir passer l'examen fait au module 5 avant qu'il ne se soit écoulé 28 jours depuis la date de son premier cours.

La présentation du cours

Elle doit être faite lors de l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Lorsque l'élève s'inscrit à l'école de conduite.
- Au début du module 1 portant sur le véhicule.
- À un moment autre, au choix de l'école, mais qui se situe avant le début du module 1.

Les modules 1 à 4

- Il est recommandé de suivre la séquence établie dans le dispositif.

Le module 6

- Il est possible d'offrir le module 6 avant de faire l'examen théorique du module 5. Il est alors fortement recommandé d'inviter et d'impliquer les accompagnateurs lors du module 6. Si aucun accompagnateur n'est présent, le cours est donné aux élèves comme d'habitude.

Le module 5

- Faire d'abord un retour sur les apprentissages.
- Faire passer l'examen théorique. L'examen doit être fait par chaque élève, de façon individuelle. Les écoles de conduite doivent utiliser la dernière version du questionnaire d'examen fournie par la SAAQ, selon les formalités et les modalités établies.
- À la fin de l'examen, revoir les questions et les réponses avec les élèves.
- Les résultats doivent être donnés par la suite.

Délivrance de l'attestation de réussite de la phase 1

Pour obtenir son attestation de réussite de la phase 1, l'élève doit se conformer aux exigences suivantes :

- Avoir assisté aux modules 1 à 4.
- Avoir réussi l'examen du module 5. En cas d'échec, l'école doit prévoir un délai de reprise suffisant pour que l'élève puisse réviser les notions vues, refaire les exercices en ligne ou reprendre un ou plusieurs modules.

Phase 2 – Conduite dirigée

Cette phase comprend :

- ✓ Deux modules théoriques portant sur la conduite accompagnée et la stratégie OEA.
- ✓ Quatre sorties sur la route permettant l'initiation au réseau routier.
- ✓ Du travail à la maison à l'aide des guides d'apprentissage et du site Web dédié au nouveau cours de conduite.

Phase 2 Conduite dirigée	<p>Durée</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 4 heures en classe (2 modules de 2 heures) + 4 sorties sur route (4 sorties de 55 minutes chacune).<input type="checkbox"/> La phase 2 doit être échelonnée sur un minimum de 28 jours. <p>Le module 6</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Les accompagnateurs sont invités à assister au module 6 sur la conduite accompagnée. Si aucun accompagnateur n'est présent, le cours est donné aux élèves comme d'habitude.<input type="checkbox"/> Il est préférable de commencer les sorties avec accompagnateur à la phase 3 pour laisser le temps aux moniteurs de montrer les rudiments de la conduite à l'élève. <p>Le module 7</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Il est recommandé de suivre la séquence établie dans le dispositif. <p>Les sorties 1 à 4</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Les sorties 1 à 4 doivent être de 55 minutes chacune.<input type="checkbox"/> Les sorties 1 et 2 ne peuvent pas être jumelées, mais les sorties 3 et 4 peuvent être jumelées. <p>Le module et sorties</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'alternance entre les sorties et le module en classe est à privilégier.
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Phase 3 – Conduite semi-dirigée

Cette phase est constituée de :

- ✓ Trois modules théoriques portant sur les sujets suivants : la vitesse, le partage de la route, l'alcool et les drogues.
- ✓ Six sorties sur la route permettant l'apprentissage du réseau routier.
- ✓ Du travail à la maison à l'aide des guides d'apprentissage et du site Web dédié au nouveau cours de conduite.

Phase 3

Conduite semi-dirigée

8

Vitesse

Sortie 5

Sortie 6

9

Partage de la route

Sortie 7

Sortie 8

10

Alcool, drogues

Sortie 9

Sortie 10

Durée

- 6 heures en classe (3 modules de 2 heures chacun) + 6 sorties sur route (6 sorties de 55 minutes chacune).
- La phase 3 doit être échelonnée sur un minimum de 56 jours.

Les modules 8 à 10

- Il est recommandé de suivre la séquence établie dans le dispositif.

Les sorties 5 à 10

- Deux évaluations pratiques formatives aux sorties 5 et 10.
- Les sorties peuvent être interchangeables à la suite de l'obtention d'une dérogation, sauf pour les sorties 5 et 10 qui constituent des évaluations formatives. Cependant, il est préférable de respecter l'ordre établi.
- Dans le cadre des sorties 5 et 10, le moniteur doit procéder à une évaluation formative de la conduite de l'apprenti. Les résultats de ces évaluations doivent être consignés dans la grille d'auto-évaluation, laquelle doit être conservée au dossier de l'élève.
- Il est également possible de jumeler 3 sorties pour en faire une pratique de 3 fois 55 minutes dans la même journée, suivant l'obtention d'une dérogation de l'AQTr.

Les modules et sorties

- Il est préférable de commencer la phase 3 par le module 8.
- L'alternance entre les sorties et les modules est à privilégier.
- Il est préférable que le module 10 soit donné seulement après les quatre premières sorties sur route de la phase 3.

La conduite accompagnée

- Début de la période d'accompagnement.
- Il est recommandé de laisser quelques semaines libres entre la phase 3 et la phase 4 pour permettre aux apprentis de rouler avec leurs accompagnateurs.

Phase 4 – Conduite semi-dirigée à autonome

Cette phase comprend :

- ✓ Deux modules théoriques portant sur les sujets suivants : la fatigue, les distractions et l'écoconduite.
- ✓ Cinq sorties sur la route permettant le perfectionnement de l'apprentissage du réseau routier, dont la synthèse avant l'examen pratique.
- ✓ Du travail à la maison à l'aide des guides d'apprentissage et du site Web dédié au nouveau cours de conduite.

Phase 4

Conduite semi-dirigée à autonome

11

Fatigue,
distractions

Sortie 11

Sortie 12

Sortie 13

12

Ecoconduite

Sortie 14

Sortie 15 - Synthèse

Durée

- 4 heures en classe (deux modules de 2 heures chacun) + 5 sorties sur route (5 sorties de 55 minutes chacune).
- Cette phase doit être échelonnée sur un minimum de 56 jours pour favoriser l'apprentissage avec accompagnateur.
- Après 10 mois de détention de son permis d'apprenti conducteur, donc probablement au cours de la phase 4, un élève peut passer l'examen théorique de la SAAQ. Il est donc préférable que l'élève ait suivi tous les modules théoriques, même si la formation pratique n'est pas terminée.

Les modules 11 et 12

- Il est recommandé de suivre la séquence établie dans le dispositif. Il est préférable de commencer la phase 4 par le module 11.

Les sorties 11 à 14

- Les sorties 11 à 14 peuvent être jumelées pour en faire une pratique de deux fois 55 minutes pour permettre d'étendre le territoire couvert dans le cadre du trajet, et ce, afin d'exposer l'apprenti à une plus grande variété de situations de conduite. Cependant, il ne faut pas oublier que la sortie 13 est une sortie d'observation.
- Les sorties 12 et 13 doivent être jumelées pour en faire une pratique de deux fois 55 minutes avec deux apprentis dans le véhicule. Chaque apprenti est à tour de rôle observateur et conducteur. Il est possible que les sorties 11 et 13 soient jumelées s'il y a une problématique pour la sortie 12, par exemple, si un des participants est absent.
- Il est recommandé que le module 12 « Écoconduite » soit donné après la sortie 13.

La sortie 15

- Sortie synthèse avant l'examen pratique.
- En aucun temps, la sortie 15 ne peut être jumelée avec une sortie d'observation.

Les modules et sorties

- L'alternance entre les sorties et les modules est à privilégier.